



# NOUVELLE UNION POPULAIRE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

**Objet :** Réponse à l'interpellation des organisations de retraités de la Nièvre  
UCR CGT - UCR FO - CFE CGC UNIR - FSU - SOLIDAIRES  
RETRAITES - FGR-FP - LSR

*Aux représentants des sept organisations nivernaises de retraités,*

Très sensible à votre interpellation, je tiens tout d'abord à m'excuser de n'avoir pu répondre à vos questions plus tôt. Comme vous le savez la campagne est très courte et j'ai reçu beaucoup d'interpellations. En prenant le temps nécessaire, j'ai tenu à répondre à chacune d'entre elle.

Vous trouverez ci-dessous mes réponses à vos questions, volontairement synthétiques. Je reste disponible pour prolonger ces échanges ou pour vous apporter les précisions nécessaires. Vous pouvez également vous référer à notre programme partagé pour les compléter (<https://nupes-2022.fr/le-programme/>) ainsi qu'aux livrets ou plans suivants :

- Livret [« Vieillir et bien vivre »](#)
- Livret [« Soigner le système de santé pour notre bien commun »](#)
- Plan [« Permettre à chacun de subvenir à ses besoins essentiels »](#)

Elu député de la NUPES, je resterai à l'écoute des acteurs et mouvements sociaux pour construire ensemble les réponses politiques pertinentes.

Veillez être assuré de ma sincère considération.

Léo COUTELLEC, candidat NUPES – 1ère circonscription de la Nièvre

## Êtes-vous favorable à un retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ?

► OUI

## Êtes-vous prêt à prendre des mesures pour un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et pour éviter que cette dégradation programmée se poursuive?

► Oui, nous prendrons des mesures d'urgence sociale pour soutenir le pouvoir d'achat populaire .  
Pour les retraites, nous porterons les mesures suivantes :

- La retraite à 60 ans à taux plein pour 40 annuités de cotisations
- La prise en compte du revenu de solidarité active pour valider des semestres en vue de la retraite
- L'augmentation de 0,25 point par an durant le quinquennat du taux de cotisation vieillesse et soumettre à cotisation les revenus d'intéressement, de participation, d'épargne salariale, ainsi que les revenus financiers des entreprises
- L'indexation du montant des retraites sur les salaires
- La revalorisation des pensions au niveau du SMIC pour les carrières complètes
- La revalorisation du minimum vieillesse (ou allocation de solidarité pour les personnes âgées, ASPA) au niveau du seuil de pauvreté, qui sera versé de manière automatique
- L'interdiction au Fonds de réserve pour les retraites (fonds souverain chargé d'investir les sommes que lui confient les pouvoirs publics en vue de participer au financement des retraites) d'investir dans des secteurs polluants.

## Êtes-vous favorable à l'annulation de la hausse de la CSG ?

► Oui, nous savons que la hausse de la CSG touche particulièrement les retraités le plus modestes.

## Êtes-vous pour la mise en place d'une assurance maladie financée par les cotisations sociales ?

► Non. Mais il nous faut en parallèle, réformer le système d'assurance maladie, en allant vers le 100% Sécu car nous constatons que le financement et le niveau de couverture des complémentaires sont très inégalitaires.

## Quelle sera votre position pour limiter l'augmentation galopante des tarifs des énergies et carburants ?

► Nous sommes pour le blocage des prix de l'énergie et du carburant. Nous ramènerons le prix du gaz au niveau de 2017, l'électricité au niveau de début 2021 et le carburant, bloqué au niveau de début 2021 (1,3€ pour le gazole, 1,4€ pour le Super 95, 1,5€ pour le Super 98).

Il faudra ensuite assurer notre souveraineté économique en planifiant la bifurcation écologique. Sortir du gaz russe et des autres énergies fossiles : sortir des énergies carbonées tout en organisant la montée en charge des énergies renouvelables.

Pour mener à bien cette entreprise, nous nationaliserons EDF et ENGIE qui, ensemble, formeront un pôle public de l'énergie. Seul un agent public unique est capable d'enrayer la hausse continue des prix de l'énergie. Le pôle public de l'énergie garantit l'application sur tout le territoire des prix

bloqués de l'énergie, puis en cas d'évolution de la situation, d'un barème de tarification progressive de l'énergie.

### **Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour améliorer le service de santé et la considération des personnels de santé ?**

► Dans tous les secteurs, la situation est critique, et particulièrement l'état sanitaire dans notre département : 1 nivernais sur 2 doit se faire hospitaliser à l'extérieur du département, des vies sont mises en danger par un manque de services d'urgence, 25% n'ont pas de médecins traitants, la dernière maternité du département doit faire appel à la réserve sanitaire. Il y a urgence à agir. Pour y faire face, nous sortirons de l'austérité budgétaire imposée à notre système de santé pour reconstruire le service public hospitalier et des services de santé de proximité à moins de 30 min de chaque habitant. De façon plus générale, nous revalorisons le traitement des fonctionnaires et dégelons le point d'indice. Nous investirons massivement dans notre système de santé et d'éducation en portant les moyens au niveau des besoins, avec un plan pluri-annuel de recrutements et d'investissement.

### **Êtes-vous favorable à la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par l'assurance-maladie ?**

► Nous voulons construire le 5ème risque relatif à la perte d'autonomie en l'inscrivant résolument dans le principe de solidarité nationale, avec un financement à la hauteur des besoins, par les cotisations salariales et patronales, dans le cadre d'une gestion directe par la Sécurité sociale.

### **Quelles mesures préconisez-vous pour l'embauche et la formation de personnels qualifiés (EHPAD et services à domicile) en nombre suffisant ? Que proposez-vous pour un contrôle efficace de ces structures ?**

► Nous faisons résolument le choix du refus de la marchandisation de la dépendance et nous nous inscrivons dans la promotion du service public pour permettre une prise en charge optimisée, graduée, adaptée au public dépendant, prenant en permanence en compte leurs besoins et leurs désirs.

Nous revalorisons le personnel du secteur médico-social à domicile comme en institution en :

- généralisant les CDI à temps plein – la durée de déplacement d'un lieu de travail à un autre étant un temps de travail effectif – pour le personnel travaillant à domicile
- revalorisant les métiers et revenus de l'ensemble des professionnel·les du grand âge à domicile comme en institution par la refonte des grilles de rémunération et de qualification
- Recensant dans toute la France les besoins en matériels et équipements des établissements médico-sociaux afin que les professionnel·les puissent travailler dans de bonnes conditions

Nous développerons un réseau public d'EHPAD à taille humaine et familiale (30 places), en créant 10 000 places par an pendant cinq ans.

Nous créerons 210 000 postes de soignant·es dans les structures d'hébergement médicalisées pour pouvoir faire respecter un ratio minimal d'encadrement « au chevet » des résident·es et augmenter à hauteur des besoins le ratio de l'ensemble du personnel (animation, administration, hébergement, technique...), afin de parvenir à six soignant·es par résident·e et un·e membre du personnel par résident·e.

## **Êtes-vous favorable à la remise en place de services publics de proximité répondant aux besoins de nos concitoyen·nes et plus particulièrement de ceux des retraité·es ?**

► Arrêter les profits et la spéculation sur le dos des personnes âgées en transformant les EHPAD privés à but lucratif en structures associatives, coopératives ou publiques.

Changer de culture dans les EHPAD en passant d'une approche centrée sur la sécurité, le tout médical et l'uniformité, à une approche plus humaine, davantage centrée sur la personne (ses aspirations, sa qualité de vie) et sur ses liens avec la société.

Rompre avec la dégradation des dotations allouées aux EHPAD ces dernières années en donnant des moyens humains, matériels et financiers à ces structures afin d'offrir une prise en charge graduée, adaptée, bienveillante et qui respecte la dignité de chaque personne

Transformer en profondeur et simplifier le mode de financement des EHPAD en évitant la course à la dépendance : financement en fonction des besoins et non des objectifs de dépenses (suppression des GMP et PMP) et accueil de tous les demandeur·ses quelles que soient leurs pathologies

Supprimer l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) médico-social de sorte que les dépenses répondent aux besoins réels du secteur et permettent d'endiguer le reste à charge pour les résident·es des établissements.

Accompagner la restructuration immobilière des bâtiments d'hébergement qui accueillent les personnes âgées dans des conditions déplorables de vétusté.

Construire autour des personnes en perte d'autonomie un service public de la dépendance par le développement d'établissements publics qui s'inscrivent dans l'intérêt général de leurs bénéficiaires tant pour les institutions d'accueil de personnes âgées (type EHPAD) que pour les structures de maintien à domicile (SSIAD, SAAD...).

## **Êtes-vous favorable à la création d'un tel ministère ?**

► Cela ne figure pas dans notre programme mais je ne suis pas opposé, par principe, à cette proposition.

## **Prendrez-vous des décisions favorisant l'intergénérationnel évitant les oppositions jeunes – retraité·es et actif·ves– retraité·es et favorisant le loisir, la culture aux plus démunis·es ?**

► Nous souhaitons valoriser le bénévolat d'accompagnement et l'engagement citoyen dans l'éducation nationale (sensibilisation au grand âge, rencontres entre personnes âgées et jeunes des écoles, collèges, lycées, projets de classe) et par les missions d'appui à des associations labellisées d'intérêt général dans le cadre de la conscription citoyenne.

Nous pensons important d'encourager les actions communautaires favorisant l'engagement des personnes âgées au sein même de la société, dans des activités qui leur permettent de rester actives et d'avoir un rôle social valorisant.

Le démarche « Villes amies des aînés » dans les collectivités est à systématiser afin d'avoir un territoire adapté à tous les âges de la vie. Plus globalement, il nous faut garantir une meilleure

accessibilité de l'espace public, une offre de transport adaptée et des alternatives au tout numérique.

Au niveau de l'habitat, nous favorisons les solutions innovantes (cohabitation intergénérationnelle et solidaire, habitat participatif...), prises en charge par un système de solidarité, imposer 100 % de logements accessibles dans les constructions neuves et faire participer l'État aux financements des travaux d'adaptation des logements anciens.